

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formations Création, textes et langages

Université de Picardie Jules Verne

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Mathieu Schneider, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport réalisé en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Présentation du champ

Le champ « Création, Textes et Langages » (CTL) de l'Université de Picardie Jules-Verne (UPJV) regroupe 5 mentions de licence, 1 licence professionnelle et 2 mentions de master. Elles concernent les disciplines suivantes : les lettres, la philosophie, les arts et les langues étrangères (appliquées ou non), ainsi que la formation aux métiers des bibliothèques (licence professionnelle). La surface couverte par le champ correspond peu ou prou à celle du domaine ALL (*Arts, langues, littérature*), tout en revendiquant l'appréhension des disciplines qui le composent sous l'angle de l'héritage humaniste et en proposant globalement une approche des faits culturels par le langage, qu'il soit verbal ou artistique. Les métiers visés par les formations sont donc généralement ceux de la culture, de l'enseignement, de la recherche et les métiers de l'art et de l'édition.

De par la nature des formations qu'il dispense, le champ CTL s'est adjoint le partenariat de plusieurs établissements d'enseignement de Picardie et des régions limitrophes. Il s'agit notamment du CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) d'Amiens pour le théâtre, de l'ESAD (École Supérieure d'Art et de Design) d'Amiens pour les arts visuels, de l'ESNAM (École Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette) de Charleville-Mézières pour les arts de la marionnette et du CNAC (Centre National des Arts du Cirque) de Châlons-sur-Marne pour les arts circassiens. Un partenariat a existé avec l'URCA (Université de Reims-Champagne-Ardenne) pour le parcours *Musicologie*, mais a dû être arrêté pour des raisons administratives. Malgré ces nombreux partenariats, les formations restent principalement dispensées sur deux campus, situés de part et d'autre de la ville, mais le déménagement des lettres, des langues et de la philosophie sur le site de la Citadelle, près du pôle Teinturerie où se trouvent déjà les arts, à la rentrée 2017 ramènera le champ à un site principal et devrait permettre de renforcer les collaborations entre les arts et les autres disciplines du champ. Nonobstant, les licences de Lettres et de LEA (Langues Etrangères Appliquées) ont des antennes à Beauvais.

D'un point de vue administratif, le champ est partagé entre quatre UFR (Unité de Formation et de Recherche) : SHSP (Sciences Humaines, Sociales et Philosophie), Arts, Lettres, et Langues et Cultures Étrangères.

Synthèse de l'évaluation des formations du champ

Le champ CTL est caractérisé par une certaine homogénéité qui tient en grande partie aux caractéristiques communes qu'entretiennent les huit formations qui le composent. Ces caractéristiques sont : l'articulation entre théorie et pratique (évidente en arts, mais aussi présente en langues et même en lettres), l'approche transdisciplinaire (particulièrement dans le master LTE [Langue(s), Textes, Échanges]), le lien à la recherche et la volonté d'affirmer toujours plus le numérique dans les plans de formation. Enfin, la compréhension et la maîtrise du langage, particulièrement de l'expression écrite, qui sont deux des compétences visées par l'ensemble des formations de ce champ, sont des gages de l'employabilité des diplômés en général, outre les connaissances disciplinaires et les compétences spécifiques que peut dispenser chacune des formations. La cohérence du champ tient notamment au master LTE qui évite justement l'éparpillement disciplinaire et met en valeur l'ensemble des caractéristiques scientifiques et épistémologiques du champ.

On regrettera toutefois le découpage un peu curieux des mentions, qui scinde la mention *Philosophie et sciences de l'éducation* en deux : la spécialité *Philosophie* est intégrée au champ CTL et les autres spécialités au champ *Psychologies, éducations, enseignement* (PEE). Il semble très étonnant de plaider d'un côté la transdisciplinarité des formations et de scinder en deux une mention précisément pluridisciplinaire. C'est pourtant la seule manière de faire rentrer la recherche sur les enjeux éthiques, annoncée comme l'un des quatre grands thèmes du champ CTL, dans ce dernier. Toutefois, la lisibilité des périmètres des deux champs en est grandement affectée. Elle l'est d'autant plus que les dossiers du champ et de la mention semblent se contredire sur l'appartenance du master *Philosophie et Sciences de l'éducation* au champ CTL.

Le champ comprend des formations singulières, qui font saillie dans le paysage national : la spécialité *Management international* en master LTE, le parcours *Esthétique comparée* du master *Arts* et, du même master, le parcours *Régie des œuvres et montages d'expositions*, unique en France. C'est donc une offre de formation originale, et du reste foisonnante que propose le champ. Peut-être d'ailleurs a-t-elle le défaut de s'éparpiller, alors que le nombre d'étudiants n'est pas partout en hausse (la troisième année de licence « Lettres » compte 5 parcours pour une centaine d'étudiants). Les licences *LEA* et *LLCER* (*Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales*) partagent une première année commune, ce qui a pour effet de retarder la spécialisation. De même, dans le master *Arts*, la transdisciplinarité relève aussi en partie d'un besoin de mutualiser, sans pour autant que cela serve directement le projet pédagogique. À trop vouloir mutualiser ce champ perd parfois de vue l'apprentissage des fondamentaux. À trop vouloir spécialiser d'année en année, il risque de perdre sa cohérence. Mais les équilibres, en l'état actuel, sont globalement maintenus.

Dans l'ensemble, recherche et professionnalisation se complètent harmonieusement, au sein des mentions de master pluridisciplinaires, mais aussi dans l'offre de licence, puisque la licence professionnelle *Métiers des bibliothèques* devrait bientôt être rejointe par une seconde *CREA'TEC*, formant des cadres commerciaux aptes à assurer des fonctions de communication. En complément, des parcours professionnalisants se sont développés en lettres notamment, comme le parcours *Communication et média*; d'autres sont plus attendus comme ceux de la filière *LEA*. À côté de cela, la recherche est plutôt bien présente, notamment en master, où les formations s'appuient sur sept unités de recherche, couvrant l'ensemble des disciplines du champ, et incluant même des domaines connexes comme la recherche sur l'action publique et le politique, ou bien l'histoire, ce qui permet d'ouvrir l'horizon des étudiants. Ce lien à la recherche se fait aussi par quelques dispositifs qui semblent avoir fait leur preuve : les journées « mastérialles », sorte de journées doctorales spécifiques aux étudiants de master, ou bien un module d'actualité de la recherche dans plusieurs spécialités de master tournées vers la recherche.

Les métiers visés par les parcours professionnels sont clairement affichés et en adéquation avec les formations. Pour les formations plus généralistes, comme les lettres ou la philosophie notamment, il est parfois fait mention, et c'est regrettable, de métiers qui ne sont pas directement accessibles par les étudiants après obtention de leur diplôme (le journalisme notamment) et qui, de ce fait, peuvent apparaître comme trompeurs. Pour autant, les responsables de licence ont tenté de sortir du schéma classique consistant à ne former que des enseignants ou des chercheurs - plus en lettres qu'en philosophie - et cet effort est particulièrement louable, car il n'est pas partagé par toutes les universités au niveau national. On pourrait toutefois souhaiter que les liens avec l'ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Enseignement) soient plus formalisés, notamment en licence *Philosophie*, puisqu'une proportion toujours croissante d'étudiants se dirige vers l'enseignement primaire et secondaire.

L'insertion du champ dans le milieu professionnel est assurée par un maillage partenarial très hétérogène au niveau de la région. Ce maillage est particulièrement dense dans le champ des arts (avec des partenaires aussi prestigieux que pertinents : le FRAC [Fonds Régional d'Art Contemporain], le FIFAM [Festival International du Film d'Amiens], le Musée Matisse au Cateau-Cambrésis, le Palais des Beaux-Arts de Lille, le musée de la Renaissance à Ecouen...), il est beaucoup plus diffus dans le domaine des lettres où il est lié aux seuls parcours professionnalisants et il est, peut-être congénitalement, très faible en philosophie. Ces mêmes rapports aux partenaires non-universitaires extérieurs se retrouvent dans la proportion d'intervenants professionnels : forte en arts (traditionnellement, mais aussi structurellement en raison du sous-encadrement), correcte en langues, surtout en *LEA*, discrète en lettres et, *fortiori*, en philosophie. Inversés, ces rapports donnent une idée du taux d'encadrement des disciplines et de la répartition, inégale, surtout si on la rapporte à la population étudiante, des 103 enseignants-chercheurs, des 10 professeurs associés à temps partiel et des 18 professeurs agrégés ou certifiés du champ.

Les dispositifs de professionnalisation en licence sont assez classiques, mais peu efficaces. Ainsi, le PPP (Plan Personnel Professionnalisant) est mis en place, mais n'est pas obligatoire partout (notamment en licence *Lettres*), n'est pas toujours bien suivi (licence *LLCER*), voire a été suspendu (licence *LEA*). Les lettres ont instauré, avec succès, un dispositif « Étudiants apprentis professeurs », mais aussi des cours en lien avec la programmation des institutions culturelles et des ateliers d'écriture. La politique des stages est en apparence excellente car le stage est obligatoire dans presque tous les cursus. Néanmoins, certaines formations choisissent de le rendre optionnel, ou y consacrent un nombre insuffisant de crédits d'enseignement (seulement 3 en licence *LEA*, alors que les objectifs de la licence sont d'abord professionnalisants). Globalement, les organismes d'accueil de stage sont trop peu repérés et l'ensemble du dispositif laisse penser que les étudiants tirent un profit assez limité de leur stage. Il est d'ailleurs difficile d'en évaluer exactement les effets, ainsi que ceux de l'ensemble des dispositifs de professionnalisation, car les chiffres fournis par le BIOIP (Bureau d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle) sont inexistantes. On n'a parfois même pas les informations sur la poursuite d'études des étudiants. C'est là un très gros point faible du champ qu'il convient de corriger très rapidement.

Le taux de réussite des étudiants en première année de licence est faible ; il l'est d'autant plus que les efforts consentis par le Plan Réussir en Licence (PRL) ont été sapés par l'arrêt brutal du dispositif par décision du gouvernement. Pourtant, dans une université qui compte 51% de boursiers en moyenne (et 65% en lettres), il est

évident que ces dispositifs d'aide à la réussite sont décisifs dans le fonctionnement des formations. Il faut souhaiter que des moyens dégagés sur le budget de l'UPJV puissent rapidement remettre une partie de ces dispositifs sur pied. Par ailleurs, les effectifs sont inégaux, en baisse en lettres et en langues (surtout en master), faibles en philosophie. Globalement, ces disciplines ont subi les conséquences de la création de l'ESPE qui a capté une grosse partie des étudiants de master.

Par ailleurs, il serait souhaitable d'instaurer un suivi des compétences qui, dans le champ CTL, apparaît comme un mot tabou. Les philosophes ignorent le concept ; les linguistes l'évitent ; les artistes le comprennent, mais ne le mettent pas en pratique. En définitive, il n'y a nulle part de portefeuille de compétences. Et pourtant, les formations du champ CTL sont celles qui implicitement revendiquent le plus l'acquisition de compétences lorsqu'elles vantent à leurs étudiants des débouchés dans le journalisme, le management, le tourisme ou autre. Car ce ne sont pas uniquement leurs connaissances qui leur serviront dans ces métiers, mais aussi leurs compétences.

Le numérique occupe une part plus enviable. Si les équipements dans ce domaine sont encore insuffisants (notamment le signal wifi par endroits trop faible) et si les techniciens sont encore trop peu nombreux, les équipes pédagogiques sont conscientes de la nécessité d'adapter leurs pratiques pédagogiques. Ainsi, par le biais du Fonds structurel d'investissement, des équipements substantiels devraient accompagner le déménagement sur le site de la Citadelle et compléter ce qui a déjà été fait : logiciels, ordinateurs, caméras, projecteurs, et écrans ont été acquis pour les arts ; bien moins malheureusement pour d'autres formations, comme les LEA qui n'ont pas (encore) de logiciel spécialisé de traduction. Puisque la prise de conscience est donc réelle, il faut espérer que les moyens suivent.

Enfin, au niveau international, on note un décalage entre le discours tenu dans le dossier rendu pour le champ et la réalité des chiffres dans les mentions. La politique de relations internationales est très claire : les cibles sont la Turquie, la Chine, le Vietnam, les pays d'Afrique noire et d'Afrique du Nord et l'ambition est ouvertement d'internationaliser fortement les formations du champ. Le chemin à parcourir reste toutefois long, car si la mobilité globale du champ est de 100 étudiants par an, elle cache d'assez grandes disparités. Tout d'abord, la moitié de ces étudiants sont en lettres. Il est vrai que tant la licence que les spécialités de master ont mis en place quelques dispositifs originaux et plutôt efficaces, notamment le projet « Lire en Europe Aujourd'hui » ou la coordination des relations internationales au niveau du master par un enseignant-chercheur dédié. Par ailleurs, les lettres sont co-porteurs, avec les arts, d'un projet de master Erasmus mundus pour 2018 avec l'Espagne, l'Italie et les USA. Ailleurs, on soulignera notamment : en langues, l'existence d'échanges avec Valence et le Portugal pour des lecteurs, et en théâtre, la création d'un parcours commun co-diplômant en 2015 avec l'Université Fédérale de Rio de Janeiro. Malgré cela, et c'est le second point d'attention, la mobilité sortante demeure faible, alors que la mobilité entrante, elle, est relativement importante dans une ville qui, de prime abord, pour un étranger, n'est ni connue ni attractive. Ce déséquilibre s'explique probablement par la part importante de boursiers et, globalement, par la situation sociale des étudiants qui n'ont pas les moyens de partir un semestre à l'étranger. Il serait donc souhaitable que l'établissement soutienne financièrement, par un nombre accru de bourses par exemple et par une préparation plus forte des étudiants en langues, la politique d'internationalisation volontaire portée par le champ CTL.

Avis sur la cohérence globale du champ

Au sein d'une université pluridisciplinaire complète comme l'UPJV, le champ CTL occupe une place à la fois stratégique et originale. Stratégique, elle l'est en raison de l'importance quantitative que représente le champ dans le domaine des sciences humaines au sens large du terme (c'est-à-dire regroupant les domaines classiques *ALL* et *SHS Sciences humaines et sociales*). Originale, elle l'est car l'UPJV a justement fait le choix de ne pas appeler son champ *ALL* et de lui donner une identité : en apparence, celle, triple, de la création, des textes et du langage ; dans les faits, ces trois concepts sont presque réductibles - et sans que cela soit réducteur - au rapport au langage, verbal, artistique, et à ses expressions : les langues (française ou étrangère) et les cultures qu'elles ont engendrées. Le champ possède donc un vrai potentiel de développement, nourri par une recherche structurée dans les disciplines qui le composent, et un incontestable potentiel d'affichage, aux niveaux régional et international. L'affichage régional est attesté par les nombreux partenariats noués avec les structures artistiques et culturelles ; il devrait encore être renforcé par un réseau plus dense de partenaires professionnels dans les domaines de l'édition, des lettres, des langues et de l'interculturalité. Au niveau international, les efforts mis en œuvre sont encourageants, en faveur de la mobilité et de codiplomations, mais restent à poursuivre.

La préoccupation majeure du champ est actuellement son inscription dans la nouvelle région Hauts de France. Si des collaborations existent déjà ponctuellement avec des établissements culturels à Lille, la fusion de la Picardie et du Nord-Pas de Calais change certes la perspective administrative, mais ne modifiera probablement pas le bassin de

recrutement qui restera essentiellement local. Doit-on donc raisonner en fonction du seul nouveau périmètre de la région? On serait fondé à répondre positivement, si le financement des formations du champ dépendait principalement de la Région et si cette dernière les conditionnait à une action généralisée sur le territoire, ce qui n'est pour l'instant pas le cas. Si malgré tout, l'offre de formation, surtout en master, peut gagner à se structurer en complément de celles des autres universités de la région Hauts de France, rappelons aussi que la force d'un champ tient d'abord à la qualité de ses formations. Et celle-ci est avant tout conditionnée, au niveau territorial, par son bassin d'insertion professionnelle. C'est, dans le cas du champ *CTL*, celui-ci qui devrait être élargi, indépendamment d'ailleurs des découpages administratifs, mais plutôt par une prospection qui met en équation la proximité à Amiens et la pertinence des partenaires par rapport aux thématiques du champ.

La cohérence interne du champ est peut-être plus problématique que son affichage vers l'extérieur. Sans revenir sur le problème de la philosophie dont la spécialité de master est orpheline, il est évident que le découpage des mentions a été fait avant que l'on demande à l'UPJV de déterminer des champs dans son offre de formation. Il a donc fallu trouver une cohérence thématique à un ensemble de formations qui avaient été conçues comme disciplinaires en licence et interdisciplinaires en master. A l'avenir, et si les champs sont amenés à perdurer dans l'offre de formation, il conviendra de trancher, en redécoupant soit les champs, soit les mentions.

Se pose enfin la question de la coordination d'un champ tout jeune qui, de surcroît, est partagé entre quatre UFR et des mentions qui, pour la plupart, n'entretiennent, en termes de pilotage, pas de relation structurée. Il est évident qu'à terme, si le champ doit demeurer, il faudra trouver des passerelles et des moyens de coordonner l'offre de formation. Par ailleurs, à l'heure actuelle, aucun moyen administratif ou financier spécifique n'est dédié en propre au champ. En revanche, le potentiel de coordination est grand, puisque dès 2017, les formations seront regroupées sur un site principal. L'inconvénient est qu'il pourrait tenter les responsables de mention à renforcer les mutualisations, dans une pure logique comptable, sans faire valoir l'intérêt de la formation de l'étudiant. Ce principe ayant déjà été à l'œuvre par le passé (notamment dans le portail LEA / LLCER), il faut veiller à ne pas reproduire l'erreur. De même, il faudra décloisonner la tubularité du pilotage de certaines mentions et penser la gouvernance de l'UFR en termes de mention, et non plus seulement de département, si l'on veut vraiment atteindre l'approche transverse du fait culturel, comme c'est l'ambition du champ. Ce sont là des perspectives tout à fait réalistes qu'il ne tient qu'aux équipes de mettre en œuvre.

Recommandations :

De l'ensemble des éléments d'analyse et de synthèse présentés ci-dessus, il ressort le besoin de :

- Mettre en adéquation le champ et les mentions dans la prochaine offre de formation.
- Renforcer les dispositifs de professionnalisation et la présence de professionnels, notamment en langues.
- Soutenir la réussite des étudiants, notamment en première année de licence.
- Se doter d'outils efficaces et efficients de suivi de la population étudiante et de son insertion professionnelle.
- Poursuivre les efforts pour l'internationalisation des formations, notamment en direction de la mobilité sortante.

Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité
et
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation
Champ 1 Création, textes et langages

Vos Réf **DEF-FO180013572**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom des porteurs du champ Création, textes et langages.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation les porteurs du champ, les responsables de formation et moi-même tenons à vous apporter les remarques suivantes :

D'une manière générale, il est important de noter d'une part que la philosophie a quitté très récemment le champ «Création, textes et langages » (donnant lieu de fait à un champ englobant désormais trois UFR, Arts, Lettres et Langues, et non plus quatre), et d'autre part que le rapprochement géographique à venir et évoqué dans le rapport sera plus profitable à des rapprochements pédagogiques ou scientifiques.

Concernant l'offre de Langues, il est à noter que le rapport ne fait pas mention du parcours de bi-licence anglais-droit qui constitue un ouverture inter-champ prisée des étudiants. Quant au caractère obligatoire de l'anglais, on peut noter que les étudiants ayant un projet d'insertion professionnel dans des domaines où un niveau minimal en anglais ne soit pas requis sont assez rares, comme lesdits domaines d'ailleurs si l'on en exclut l'enseignement secondaire en langues .

De plus, la poursuite d'études en deuxième année vers deux mentions – en l'occurrence LLCER et LEA – impose que l'anglais, partie obligatoire des binômes de langues du LEA , soit étudiée a minima pendant la première année ; il est pour le coup paradoxal de constater que ce qui était considéré comme une force dans les rapports AERES de 2011 est devenu une faiblesse, d'autant que le cahier des charges en vigueur à l'UPJV maintient la contrainte sur les premières années « portails » et la spécialisation progressive. Rapport LEA AERES 2011 : « Points forts : Formation pluridisciplinaire développant une grande diversité de compétences généralistes et spécialisées, tronc commun en L1 permettant une spécialisation progressive ultérieure ».

Rapport LCE 2011 : « Points forts : La mutualisation LCE/LEA de la première année donnant la possibilité aux étudiants de poser les repères nécessaires pour leur orientation et l'élaboration de leur projet professionnel. Une première année comportant un ensemble d'enseignements d'ouverture et/ou de culture générale permettant des réorientations directes et souples à l'intérieur de la mention ou entre mentions »

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université de Picardie Jules
Verne**

Mohammed BENLAHSEN